

**Monsieur Pierre Lambert**  
**Préfet des Côtes d'Armor**  
1 place du Général de Gaulle  
B.P 2370  
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Lille, le 16/11/2016

**Objet :** Demande de dérogation à l'établissement d'un plan d'ensemble à l'échelle 1/200e dans le cadre de la demande d'autorisation unique pour le projet du parc éolien de « Quillien » sur la commune de Plumieux

Monsieur le Préfet,

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, suivant l'article L. 553-3 du code de l'Environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le titre 1er du livre V du code de l'Environnement relatif aux ICPE prévoit que les installations industrielles ou agricoles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, préalablement à leur mise en service, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral.

Cette demande d'autorisation d'exploiter est constituée d'une lettre de demande dans le cadre de l'autorisation unique à laquelle est jointe un plan d'ensemble à l'échelle 1/200e qui doit permettre d'indiquer le détail des dispositions projetées de l'installation. Une échelle réduite jusqu'au 1/1000e peut à la requête du demandeur, être admise par l'administration. C'est pourquoi nous sollicitons votre bienveillance afin de bien vouloir accorder cette dérogation à la présente demande d'autorisation afin d'établir un plan d'ensemble à l'échelle 1/500e

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints les plans d'ensemble au 1/500e correspondants.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Gwenaëlle HUET  
Présidente de la SAS Eolis.L'Etournelle



EOLIS.L'Etournelle  
Tour de Lille (19<sup>ème</sup> étage) – Boulevard de Turin – 59 777 LILLE  
Téléphone : 03.20.214.214 – Télécopie : 03.20.131.231